



Un seul rêve. Un monde d'espoir.  
La Fondation Terry Fox

### *Appel de demandes*

## **Subvention de la Fondation Terry Fox pour nouveaux chercheurs 2010**

### **Objectif**

Fournir à d'excellents jeunes chercheurs le support pour développer leur carrière comme chercheurs fondamentaux ou cliniques et pour entreprendre une recherche de haute qualité sur le cancer en étroite collaboration avec des équipes de recherche établies.

### **Contexte**

Cette demande vise une recherche biomédicale, clinique et translationnelle de haute qualité qui fournira des informations pouvant constituer une base innovatrice pour la prévention, le diagnostic et/ou le traitement du cancer.

### **Support offert**

Bourses pouvant atteindre \$150,000/an pendant **trois ans** et fournissant :

- Des dépenses reliées à la recherche, incluant la rémunération du personnel et de l'équipement<sup>1</sup>
- Des frais de déplacements et d'hébergement pour des rencontres scientifiques justifiées<sup>2</sup>

### **Fonds disponibles**

La Fondation Terry Fox fournira \$1.8 million pour cet appel de demandes qui permettra de subventionner jusqu'à quatre bourses. Sous réserve de la disponibilité des fonds, ce concours se déroulera chaque année. L'institut de recherche Terry Fox administrera ce programme au nom de la Fondation Terry Fox.

---

<sup>1</sup> Un maximum de \$70 000 est permis pour l'achat d'équipement. Le détail des dépenses autorisées est décrit dans *Notes pour compléter la demande complète*

<sup>2</sup> Un maximum de \$5 000 par année est alloué pour les déplacements scientifiques, incluant la participation à la rencontre scientifique annuelle de l'IRTF.

## **Admissibilité**

Pour soumettre votre candidature, vous devez :

- Détenir soit un PhD, soit un MD, ou les qualifications d'un MD-PhD, et
- Avoir effectué des contributions intellectuelles à la recherche en ayant publié dans une revue scientifique et être capable de démontrer votre potentiel à mener une recherche indépendante, et
- Être sur le point de commencer ou avoir démarré, depuis les cinq dernières années, votre première nomination dans une institution de recherche canadienne éligible.

## **Parrainage**

Pour que votre demande soit éligible:

1. Une équipe de recherche du programme Nouvelles frontières de la Fondation Terry Fox (FTF) ou de l'Institut de recherche Terry Fox (IRTF) doit supporter et parrainer votre demande.
  - a. Un programme subventionné par FTF/IRTF peut parrainer un seul investigateur à la fois.
  - b. Une lettre de l'investigateur principal du projet doit accompagner votre demande. Cette lettre devrait démontrer comment votre projet, s'il est subventionné, sera intégré et pourra contribuer au programme, ainsi qu'à votre développement comme chercheur indépendant.
  - c. Normalement, la subvention d'un programme parrainant devrait couvrir la période pour laquelle le candidat applique.
2. Une institution de recherche canadienne éligible doit parrainer votre demande et :
  - a. Garantir que vous avez ou que vous aurez un contrat d'embauche avec l'institution.
  - b. Garantir que vous disposerez adéquatement d'espace, de temps et de ressources pour votre recherche pour la période couverte par la bourse.
  - c. Avoir complété un memorandum d'entente avec l'Institut de recherche Terry Fox sur les conditions de financement.

## **Comment faire une demande**

1. Un *Résumé de la demande* doit être complété électroniquement ou envoyé par télécopieur pour lundi, le 31 mai 2010 (11:59 heure du Pacifique).
2. Une application complète doit être complétée électroniquement ou envoyée par télécopieur pour lundi, 5 juillet 2010 (11:59 heure du Pacifique).
3. Rencontre du comité d'évaluation par les pairs – septembre 2010.
4. Annonce des décisions de financement – octobre 2010.

Le document *Notes à compléter pour une demande complète* ( bientôt disponible) fournira les détails pour assister les candidats dans la préparation de leur proposition

## **Conseils pour la demande**

Le comité d'évaluation normalement évalue :

- L'impact potentiel de la recherche et la pertinence des objectifs de la demande
- Le calibre et le potentiel du candidat
- L'excellence et le mérite scientifique de la recherche proposée
- La pertinence et le support du parrainage (environnement de recherche et support institutionnel)

Les candidats ne peuvent appliquer que pour une seule bourse de nouveaux chercheurs à la fois. Veuillez contacter l'IRTF pour aviser avant une re-soumission de la demande. Les bourses ne sont pas renouvelables.

Les organismes parrainant sont encouragés à offrir leur support et leur mentorat dans le cadre d'un engagement à plus long terme pour aider le candidat à réaliser le développement de sa carrière en recherche.

### **Certifications**

Avant que le financement soit disponible, le candidat doit obtenir de l'institution le parrainant toutes les certifications applicables, incluant:

1. *Risques biologiques.* Pour les projets impliquant l'utilisation de matériel biologique, une certification garantissant que le projet sera mené sous les conditions qui satisfont les *Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire*, 3<sup>ième</sup> édition (2004) de l'Agence de la santé publique du Canada ([www.phac-aspc.gc.ca](http://www.phac-aspc.gc.ca)).
2. *Soins des animaux.* Pour les projets impliquant l'expérimentation animale, une certification garantissant que tous les animaux seront traités adéquatement et étudiés en rencontrant les conditions standards du *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation du CCPA*, Vol 1 (1993) du Conseil canadien de protection des animaux ([www.ccac.ca](http://www.ccac.ca)).
3. *Études sur les humains.* Pour les projets impliquant des sujets humains, une certification indiquant que les protocoles et les méthodes ont été évalués par le Comité d'éthique à la recherche de l'institution et qu'ils ont été trouvés acceptables en accord avec l'édition actuelle des Instituts de recherche en santé du Canada, par le Conseil en recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, par le Conseil en sciences humaines du Canada, *l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* de 1998 (avec les amendements de 2000, 2002 et 2005) ([www.pre.ethics.gc.ca](http://www.pre.ethics.gc.ca)). Si les études comportent des composés expérimentaux, une approbation réglementaire de Santé Canada est requise.
4. *Recherche sur les cellules souches embryonnaires* Les candidats doivent contacter l'IRTF avant de soumettre une demande pour supporter une recherche incluant des cellules souches embryonnaires humaines. L'IRTF approuve les lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines des Instituts de recherche en santé du Canada (29 juin 2007) ([www.cihr-irsc.gc.ca/e/34460.html](http://www.cihr-irsc.gc.ca/e/34460.html)).

### **Questions**

Contact: **Stephen Herst**  
Institut de recherche Terry Fox  
675 West 10<sup>th</sup> Avenue  
Vancouver, BC, V5Z 1L3  
Tél: 604-675-8103  
Adresse courriel: sherst@tfri.ca

*Date: Vendredi 5 mars 2010*